

# Une manne financière pour tout le monde?

Autor(en): **Müller, Jürg**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **43 (2016)**

Heft 2

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-911755>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Une manne financière pour tout le monde?

De l'argent de l'État pour tout le monde et sans conditions: tel est l'objet de l'initiative pour un revenu de base inconditionnel qui sera soumise au peuple le 5 juin.

JÜRIG MÜLLER

Chacun doit, indépendamment du fait qu'il exerce une activité lucrative ou non et quelle que soit sa situation économique, percevoir un revenu de base. Les auteurs de l'initiative proposent un montant mensuel de 2500 francs pour chaque adulte et de 625 francs pour les enfants et adolescents jusqu'à 18 ans.

Ils ne donnent aucune précision sur le fonctionnement de ce financement. Mais une documentation associée présente quelques réflexions à ce sujet: pour un salaire de 6000 francs par mois, 3500 francs seraient payés directement par l'employeur et 2500 seraient versés dans le fonds du revenu de base à partir duquel le salarié toucherait les 2500 francs restants. Par ailleurs, le revenu de base remplacerait certaines prestations sociales. Le financement du reste fait toutefois l'objet de désaccords, même chez les partisans du revenu de base inconditionnel (RBI).

Le débat est fortement axé sur la question suivante: l'être humain aime-t-il fondamentalement travailler? Les auteurs de l'initiative, dont une majorité d'artistes, de journalistes et d'intellectuels, sont de cet avis. Selon eux, rares sont les personnes qui se contenteraient de seulement 2500 francs, l'intérêt financier d'exercer une activité lucrative ne serait donc pas compromis. En revanche, le Conseil fédéral rejette cette initiative qui aurait des «conséquences fâcheuses, notamment sur l'ordre économique et la cohésion de la société». Au Parlement, une nette majorité partage aussi cet avis. La conseillère

nationale Ruth Humbel, porte-parole du PDC, qualifie ce projet d'expérimentation «socio-romantique». Même le PS et les Verts, à de rares exceptions près, ne montrent pas un grand enthousiasme.

## Un sujet international

Le refus n'a rien de surprenant. En effet, le RBI supprime le principe du travail rémunéré qui est le fondement même de l'économie et de la société. À gauche, beaucoup voient dans l'initiative une attaque radicale contre l'État social car une rente homogène de 2500 francs par mois ne pourra jamais remplacer les assurances sociales sur mesure prévues pour faire face aux aléas de la vie. Ils craignent aussi que le Parlement ne profite de la mise en œuvre concrète du revenu de base pour éradiquer les prestations sociales en adoptant un revenu de base minimum et en supprimant les autres assurances sociales. Et c'est justement cet aspect qui rend le RBI intéressant aux yeux de certains néolibéraux, qui espèrent ainsi démanteler le système d'assurances sociales.

Ce sujet est aussi débattu hors de Suisse. La Finlande mènera en 2017 une expérience limitée avec un revenu de base inconditionnel; la France et les Pays-Bas, quant à eux, se posent des questions similaires.

JÜRIG MÜLLER EST RÉDACTEUR À LA «REVUE SUISSE»

## Service public, vaches à lait des transports et embryons éprouvette

L'agenda des votations du 5 juin compte trois autres projets fort différents.

### L'initiative populaire «En faveur du service public»

lancée par les magazines de défense des consommateurs a suscité une rare unanimité au Parlement qui ne lui pas accordé une seule voix. Elle demande que les entreprises fédérales comme La Poste, Swisscom ou les CFF n'aient pas de but lucratif, renoncent à tout subventionnement croisé au profit d'autres secteurs de l'administration et ne poursuivent pas d'objectif fiscal. Les salaires de ces entreprises ne devraient pas non plus dépasser ceux de l'administration fédérale. L'initiative exige un service public de qualité à des prix abordables en lieu et place de billets hors de prix, de tarifs exagérés et de milliards de bénéfices. Les opposants mettent en garde contre un risque d'affaiblissement du service public et d'augmentations d'impôts.

### L'initiative vache à lait

ne concerne pas l'agriculture mais la circulation. Les importateurs d'automobiles et organisations routières à l'origine de l'initiative «Pour un financement équitable des transports» considèrent qu'ils sont les vaches à lait de la nation car seule la moitié et non la totalité des recettes de l'impôt sur les huiles minérales sert à financer l'infrastructure routière, l'autre moitié étant reversée dans la caisse générale de la Confédération. Les auteurs de l'initiative demandent que la totalité des recettes fiscales soit affectée au trafic routier qui présente des difficultés de financement. Hormis l'UDC et une partie du PLR, personne ne défend cette initiative au Parlement. L'affectation de la totalité de l'impôt compromettrait d'autres tâches de la Confédération. Les opposants dénoncent également des pertes fiscales de CHF 1,5 milliard.

### La révision de la loi sur la procréation médicalement

**assistée** porte sur des questions éthiques délicates. La modification de la Constitution approuvée par le peuple en 2015 autorise le diagnostic préimplantatoire jusqu'alors interdit. Mais un comité largement soutenu composé de personnalités issues de partis de gauche et de droite a déposé une demande de référendum contre la loi d'exécution. Les conditions dans lesquelles il est possible d'effectuer une analyse génétique lors de la procréation assistée sont mises en cause car l'on craint notamment qu'il soit possible de sélectionner les embryons avant leur implantation afin d'éliminer ceux qui seraient par exemple porteurs de trisomie 21.

(JM)